RÈGLEMENT DU CONCOURS-CASTING

« George SAND 150 ans : Osez le Théâtre ! »

Préambule – L'esprit et la vocation du concours

George SAND est une figure majeure du XIXe siècle européen. Femme libre, écrivaine singulière et profondément authentique, elle laisse à la postérité une œuvre d'une ampleur exceptionnelle, dont l'actualité demeure saisissante.

Plus de cent romans, des contes, cinquante pièces de théâtre, des articles de presse, une autobiographie et une correspondance, considérées comme deux monuments de la littérature mondiale, témoignent d'une pensée profondément engagée dans les grandes questions humaines, sociales, éducatives, politiques et écologiques de son temps.

Son œuvre porte une exigence de justice, de bonté, de liberté, de transmission et de création. Aujourd'hui encore, elle nous invite à regarder le monde autrement et à reconnaître le pouvoir de la littérature et des arts dans la construction de notre avenir commun.

La mise en scène théâtrale des contes de George SAND est une démarche artistique initiée et développée par L'HÊTRE ASBL dans le cadre de la Maison de la Sagesse George SAND. Démarche qui a pour vocation de se poursuivre durablement, à travers l'adaptation et l'interprétation de l'ensemble de ses contes, afin de constituer un répertoire sandien vivant et d'en assurer la transmission aux générations présentes et futures.

Une occasion exceptionnelle offerte par L'HÊTRE ASBL

À travers ce concours-casting, L'HÊTRE ASBL offre à chaque participant.e bien davantage qu'une occasion de présenter son talent : la possibilité de découvrir, d'interpréter et de transmettre une œuvre de George SAND.

Chaque participant.e est donc invité.e à s'approprier le premier conte choisi de cette grande artiste de la littérature (qui avait du plaisir à expérimenter un nouveau théâtre sur la scène de son domaine de Nohant). à en explorer la richesse qu'elle léguait en héritage aux enfants, et à lui donner une nouvelle expression par son interprétation.

Cette démarche s'inscrit dans le travail de lien social intergénérationnel entrepris par L'HÊTRE ASBL depuis deux ans, notamment à travers son exposition consacrée à George SAND et dans la création de la Maison de la Sagesse George SAND.

Notre ambition est de raviver les lumières de la compréhension, d'offrir cette sagesse précieuse aux nouvelles générations et de permettre aux artistes contemporain.e.s d'habiter, par leur créativité, le

vaste champ des possibles ouvert par cette œuvre exceptionnelle.

George SAND écrivait :

« *Tout ce que l'artiste peut espérer de mieux, c'est d'engager ceux qui ont des yeux à regarder aussi.* »

L'HÊTRE ASBL inscrit ce concours-casting dans cet esprit.

1. Organisation et objet

- Organisatrice : L'HÊTRE ASBL (HTR), association sans but lucratif.
- Objet : Proposition d'un concours-casting artistique intitulé *« George SAND 150 ans : Osez le Théâtre »*. Ce projet, inscrit dans une démarche culturelle d'éducation, a pour but de "pro-mouvoir" l'art par lequel la conteuse George SAND avait décidé d'amener les enfants, et leurs parents, à découvrir l'oeuvre unique dans laquelle elle avait décodé le monde, à notre attention, tout au long de sa vie.
- Contexte associatif : Tout ce que L'HÊTRE ASBL réalise se fait en auto-financement, artisanalement et au moindre coût, avec art. Notre Association s'efforce de réduire son impact grâce au surcyclage. Elle attend des participant.e.s le même engagement pour la Nature, le même investissement personnel, la même créativité et la même volonté de limiter les dépenses.
- But du concours-casting : Au-delà du prix, les candidat.e.s auront la possibilité d'intégrer la troupe de théâtre HTR de l'Association.

2. Conditions de participation

- Public visé : Le concours-casting est ouvert à toutes et tous : comédien.ne.s professionnel.le.s ou non, conteurs/euses, éducateur.rice.s, étudiant.e.s, curieux.ses, etc.
- Nombre de participant.e.s : La participation est libre en termes de format : seul.e, en duo, en groupe. Chaque participant.e ou groupe ne peut présenter qu'une seule candidature.
- Frais d'inscription et de participation au casting : 50 € par participant.e sont demandés. Hormis les frais de dossier et d'assurances, la somme totale sera intégralement reversée aux

gagnant.e.s. du concours-casting.

3. Caractéristiques du concours-casting

- Texte imposé dans l'édition proposée : *« Ce que disent les fleurs »*, un conte écrit par George SAND en 1875. Il s'agit de l'un de ses contes les plus courts et les plus anciens.
- Règles d'or : Les candidat.e.s doivent respecter scrupuleusement trois règles :

 a. Le conte est à « dire en conte », c'est-à-dire à raconter dans l'espace théâtral sans le changer. Pas un mot, sans le trahir. En respectant l'intégralité du texte d'origine.

 b. Le Kamishibaï : Un théâtre d'image japonais sera utilisé et intégré au spectacle comme un de ses éléments à la convenance des comédiens.nes.

 c. Les illustrations : L'Association mettra à disposition des candidat.e.s plusieurs planches illustrées spécialement réalisées par L'HÊTRE ASBL pour son Kamishibaï. Les candidat.e.s utiliseront exclusivement ces illustrations, en tout ou en parties. Ils.elles les retravailleront dans les dimensions qui conviennent à leur spectacle. Mais ils.elles ne pourront ni reproduire nos planches originales ni les diffuser sans autorisation écrite préalable de L'HÊTRE ASBL.

 Mention de propriété intellectuelle : les illustrations originales sont la propriété de L'HÊTRE ASBL et sont protégées par le droit d'auteur. L'HÊTRE ASBL en assure la gestion et la mise à disposition dans le cadre du concours. Toute utilisation en dehors de ce cadre est soumise à une autorisation écrite préalable.

- Mise en scène : Le jury évaluera la mise en scène. Plus les contraintes sont fortes (un seul conte, un Kamishibaï, quelques dessins), plus le jury pourra évaluer la justesse et la pertinence du travail de chacun.e.

4. Modalités d'inscription et d'envoi

- Date limite d'inscription : 7 décembre 2026 à minuit.
- Procédure : Les candidat.e.s s'inscrivent en envoyant leur dossier sur notre adresse mail ou par courrier postal : L'HÊTRE ASBL, Chaussée de Waterloo 1064, 1180 Bruxelles
- Contenu du dossier : Le dossier devra comprendre
- Une présentation de l'artiste seul.e, et/ou en duo et/ou en groupe
- Une note d'intention (les raisons pour lesquelles l'interprétation de ce conte importe)

***Note** : les candidat.e.s sont invité.e.s à se plonger dans l'univers de l'étonnante personnalité qu'est George SAND via l'exposition permanente de L'HÊTRE ASBL : **La Voi.e.X des Femmes et de la Nature**.*

- **Contact** : Veuillez nous contacter : info@lhetre.be ou par courrier à : L'HÊTRE ASBL Chaussée de Waterloo 1064, 1180 Bruxelles pour envoyer votre dossier.

5. Déroulement, Jury et Évaluation

- **Présentation finale** : La finale aura lieu le 15 mars 2027 à Bruxelles.

- Composition du jury : Le jury sera indépendant, composé de professionnel.le.s et de membres de l'ASBL. Actuellement :
 Jacqueline MURET - Présidente de L'HÊTRE, Romaniste, Curatrice de l'exposition GSVFN
 Créateur QU4TRE - Directeur artistique, Poète de la Terre
 Jim SWAELENS - Animateur et metteur en scène en milieu multiculturel

- Critères d'évaluation : Le respect du texte, la qualité de l'interprétation (dire en conte), l'intégration du Kamishibaï, la créativité et l'engagement personnel.

6. Prix et récompenses

- Dotation financière : la totalité des frais d'inscription (50 euros par participant.e) sera reversée au.x gagnant.s (hormis les frais de dossier et d'assurances)..
- Opportunité artistique : actuellement, ce concours-casting, avec ses règles et son Kamishibaï, est une première mondiale
- Proclamation : Les résultats seront annoncés le 15 mars 2027 lors de la présentation finale.

7. Propriété intellectuelle et acceptation

- Droits d'auteur : Les droits d'auteur sur le texte de George SAND appartiennent au domaine

public. Les droits sur les illustrations fournies par l'ASBL restent la propriété de l'Association. Les candidat.e.s autorisent l'ASBL à utiliser des photos/vidéos de leurs prestations pour la communication de l'Association.

- Acceptation du règlement : La simple participation implique l'acceptation entière et sans réserve du présent règlement.

8. Respect du règlement

La participation à ce concours implique le plein accord des concurrent.e.s à l'acceptation du présent règlement et aux décisions concernant tout aspect de ce concours, qui seront définitives et exécutoires. Le non-respect du règlement entraîne l'annulation de la candidature.